

Micro entrepreneur meuble de tourisme classé

Par **MAURICE04**, le **04/07/2020** à **06:31**

Bonjour

Je suis microentrepreneur loueur meublé professionnel meublé de tourisme classé revenu 2019 :30000 euros

Cotisations urssaf 6%

La caisse ne me valide qu'un trimestre ?

Ramenant mon revenu de 30000 à 1900 euros

Je n'arrive pas à connaître le détail de leur calcul

Normalement cela est assimilé à des ventes

Et dans cette catégorie pour valider 4 trimestres le CA minimum est de 20400 euros

Pouvez-vous m'aider ?

Merci